



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 21/08/2025

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Arnaud Zimmermann

Tel : 01 40 61 79 02

Courriel : arnaud.zimmermann@developpement-durable.gouv.fr

Objet : absence d'avis - modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune des Pieux (50)

Monsieur le président,

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier relatif à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune des Pieux, reçu le 22 mai 2025.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (rubrique MRAe Normandie) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la mission régionale
d'autorité environnementale empêché,
le membre délégataire

Arnaud Zimmermann

Communauté d'agglomération du Cotentin
A l'attention de Monsieur le président
Hôtel Atlantique- BD Félix Amiot
BP 60250 - 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN-CEDEX

Copie à : - Préfecture de la Manche
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche